

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie d'Assainissement des Coteaux, tenue le **06 mai 2020 à 16 h 00** par visioconférence en raison de la pandémie reliée au COVID-19.

Étaient présents à cette téléconférence Mesdames Denise Godin-Dostie, Andrée Brosseau, Jocelyne Bishop Ménard et Monsieur Christian Thauvette ainsi que Messieurs Jacques Legault, secrétaire et Claude Madore trésorier, tous formant quorum sous la présidence de la présidente Madame Denise Godin-Dostie.

Madame Denise Godin-Dostie, présidente, a ouvert l'assemblée à 16 h 00 tout en s'assurant qu'il y a un nombre suffisant de membres du conseil pour former quorum.

2254-05-20 Ouverture de l'assemblée

**Il est proposé par Madame Andrée Brosseau
Appuyé par Madame Jocelyne Bishop Ménard
Et résolu à l'unanimité**

QUE la présente séance soit ouverte.

ADOPTÉE

2255-05-20 Tenue de la séance à huis clos

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence jusqu'au 24 avril 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à y prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

**Il est proposé par Madame Jocelyne Bishop Ménard
Appuyé par Madame Andrée Brosseau
Et résolu à l'unanimité**

Que le conseil d'administration accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

ADOPTÉE

2256-05-20 Adoption de l'ordre du jour

**Il est proposé par Monsieur Christian Thauvette
Appuyé par Madame Jocelyne Bishop Ménard
Et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil d'administration approuve l'ordre du jour daté du 06 mai 2020 avec l'ajout au point 5 - Présentation des rapports financier pour l'année 2019 et d'un point dans varia pour achat et mise en place de deux courriels sous Office 365 pour les opérateurs.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Tenue de la séance à huis clos
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal du 01 avril 2020

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE
D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX**

5. Présentation des rapports financier pour l'année 2019
6. Approbation des comptes à payer au 06 mai 2020
7. Réparation camion F150
8. Varia
9. Parole à l'assistance
10. Levée de l'assemblée ordinaire du 06 mai 2020

ADOPTÉE

2257-05-20 Approbation du procès-verbal du 01 avril 2020

**Il est proposé par Madame Andrée Brosseau
Appuyé par Madame Jocelyne Bishop Ménard
Et résolu à l'unanimité**

QUE les membres du conseil d'administration approuvent le procès-verbal de l'assemblée tenue le 01 avril 2020.

ADOPTÉE

2258-05-20 Approbation des comptes à payer au 06 mai 2020

**Il est proposé par Monsieur Christian Thauvette
Appuyé par Madame Jocelyne Bishop Ménard
Et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil d'administration de la Régie d'Assainissement des Coteaux autorise le paiement des comptes au 06 mai 2020 au montant total de 39 958.43\$ à savoir les chèques numéro 4102 à 4114 pour un montant de 14 923.23\$ ainsi que les paiements par transferts électroniques à la Banque Nationale pour un montant de 25 035.20\$.

ADOPTÉE

2259-05-20 Présentation des rapports financier pour l'année 2019

ATTENDU QUE la RAC à reçu le dépôt du rapport financier 2019 de la firme Goudreau Poirier, responsable du dossier de vérification.

ATTENDU QUE monsieur Claude Madore, Trésorier, dépose auprès des membres du conseil d'administration de la Régie d'Assainissement des Coteaux le rapport financier pour l'année 2019 et en fait la présentation.

**Il est proposé par Monsieur Christian Thauvette
Appuyé par Madame Jocelyne Bishop Ménard
Et résolu à l'unanimité**

D'approuver le rapport financier 2019 tel que déposé au ministère des affaires municipales et habitation en date du 04 mai 2020.

ADOPTÉE

2260-05-20 Réparation camion F150

CONSIDÉRANT QUE le camion F150, propriété de la RAC nécessite plusieurs milliers de dollars de réparation.

CONSIDÉRANT QUE le camion F150 acheté neuf en janvier 2009 arrive à sa fin de vie utile avec plus de 191 000 km et 11 années de services.

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE
D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX**

Il proposé et appuyé unanimement que le secrétaire, le trésorier et le chef opérateur établiront ensembles les besoins futurs et analyseront les possibilités d'un achat neuf ou usagé et feront rapport au conseil d'administration à la prochaine réunion.

ADOPTÉE

Varia

2261-05-20 Achat et mise en place de deux courriels sous Office 365 pour les opérateurs

ATTENDU QUE le secrétaire, Jacques Legault, recommande l'achat de deux licences Office 365 pour la mise en place de courriels pour les opérateurs afin d'améliorer les communications, la gestion des rendez-vous et offrir plus d'outils aux opérateurs.

ATTENDU QUE les deux courriels seront ajoutés au compte Office 365 de la ville de Coteau-du-Lac afin de diminuer les frais puisque nous avons un prix de lot.

ATTENDU QUE les frais sont de 7.00 \$/mois + taxes par courriel plus 35.00 \$/année + taxes pour le nom de domaine RADC.CA et ceux-ci seront facturés à la RAC par la ville de Coteau-du-Lac annuellement pour un montant de 203.00 \$ + taxes.

ATTENDU QUE les frais peuvent changer d'une année à l'autre, la ville de Coteau-du-Lac ajustera les montants annuels selon les coûts réels et procédera à la facturation de la RAC.

ATTENDU QUE la première facture sera du mois de mai 2020 à décembre 2020 donc 8 mois à 7.00\$/courriel/mois pour un total de 112.00 \$ + taxes plus les frais de domaine de la RADC de 35.00\$ + taxes. Total de la facture pour 2020 de 147.00 \$ + taxes.

**Il est proposé par Monsieur Christian Thauvette
Appuyé par Madame Jocelyne Bishop Ménard
Et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil d'administration autorise l'achat et la mise en place des deux courriels au montant annuel et conditions décrits ci-haut ainsi que l'achat et la mise en place du nom de domaine RADC.CA le tout renouvelable avec ajustement possible selon le prix payé par la ville de Coteau-du-Lac.

ADOPTÉE

Parole à l'assistance

Aucune intervention

2262-05-20 Levée de l'assemblée ordinaire du 06 mai 2020

**Il est proposé par Monsieur Christian Thauvette
Appuyé par Madame Jocelyne Bishop Ménard
Et résolu à l'unanimité**

QUE l'assemblée ordinaire du 06 mai 2020 soit levée à 16 h 45

ADOPTÉE

Denise Godin-Dostie, présidente

Jacques Legault, secrétaire